

COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34

e-mail : mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le douze juillet, à 20h 30, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du quatre juillet deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, Maire,
M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie-Colette, M. SOUDIER Jean-
Gabriel, adjoints
Mmes GUILLOT Raymonde, GUYON Gabrielle
MM. LOUBOUTIN Laurent, TRULLARD Yvan

Absents excusés: Mme GERRIET Pascale a donné pouvoir à Mme GUILLOT Raymonde
M. TERRIER Cyril a donné pouvoir à M. BRENIAUX Romuald

Absente : Mme DUGOIS Claudine

Secrétaire de séance : M. SOUDIER Jean-Gabriel

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Plan d'aménagement de la forêt (Plan ONF°
- 2 – Bail TDF
- 3 – Suppression/création d'un poste
- 4 – Suite des travaux du Château
- 5 – Travaux ancienne école (CAUE)
- 6 – Rapport annuel du SYDOM 2015
- 7 – Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- - 1) Achat d'une plaque pour le baptême de la salle du Château

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Le Maire donne la parole à M. GUILLOT Bernard qui présente le projet du Foyer Rural, qui organisera un spectacle le 2 octobre 2016 en hommage au chanteur, poète Allain LEPREST.

M. GUILLOT rappelle que l'ancien conseil municipal avait décidé de donner le nom de ce chanteur, aujourd'hui décédé et qui s'est produit à La Châtelaine, à la salle du Château d'Artois.

Ce spectacle serait l'occasion de baptiser cette salle.

Une exposition en hommage au chanteur, pourrait être installée dans le hall de la mairie d'Arbois, la dernière semaine de septembre.

M. GUILLOT demande à la commune de prendre en charge l'achat d'une plaque qui pourrait être installée sous les arches, avec les noms du chanteur, les dates et une citation.

Le coût de cet achat serait de 139 € H.T. avec les fixations.

M. GUILLOT quitte la séance et l'ordre du jour est abordé.

1 – Achat d'une plaque pour le baptême de la salle du Château

Le conseil, décide avec 5 voix pour et 5 abstentions, de financer la plaque proposée par M. GUILLOT pour le baptême de la salle du Château.

2 – Plan d'aménagement de la forêt

Le conseil municipal avait délibéré le 11 décembre 2015, s'agissant du plan d'aménagement de la forêt. Par contre, la délibération étant considérée incomplète, le conseil a été à nouveau sollicité sur la délibération qui précise les aménagements en 3 groupes ci-dessous :

- Un groupe de gestion extensive concernant les zones très pauvres où il sera toutefois possible de récolter du bois de chauffage si besoin au titre de l'affouage (partie sud de la parcelle 6, les lapias de la parcelle 7).
- Un groupe de maintien en évolution naturelle sur la partie des parcelles 1 et 7, où aucune récolte n'est prévue (2 petites emprises raccrochées à ce groupe).
- Un traitement en futaie par paquets sur tout le reste de la forêt. Le renouvellement est à envisager sur des paquets de régénération naturelle sur une surface totale de 12 ha, où les semis feuillus semblent bien s'installer.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, émet un avis favorable au projet d'aménagement de la forêt communale d'une contenance de 109,0038 ha et ses nouvelles dispositions pour la période de 2016 à 2035.

3 – Bail TDF

Le bail avec la société TDF, pour le site radioélectrique situé aux Mondenons sur la parcelle cadastrée A 609 d'une surface de 100m² arrive à échéance.

Le montant du loyer en 2015 était de 117,50 €, il passera à 120 € pour 2016.

Le conseil après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise le Maire à signer un nouveau bail avec TDF.

4 – Suppression et création d'un poste

Notre employé communal, M. JACQUEMARD Jean-Marie a été admis à l'examen d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide donc de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et de créer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le conseil félicite à nouveau M. JAQUEMARD pour son nouveau grade.

5 – Suite des travaux du Château

M. BURGAT Daniel nous informe qu'il serait sur le point de céder son bail du restaurant peut être au 31 juillet 2016.

A la demande de plusieurs conseillers, une recherche a été faite pour éviter la pose de la passerelle au bénéfice d'un élévateur. Le conseil autorise le Maire à étudier et à déposer un permis de construire modificatif avec le maître d'œuvre sous réserve de faisabilité et de réduction de l'enveloppe financière.

Afin de bénéficier de la subvention de la région – s'agissant du plan de relance du BTP - le conseil autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention. Il approuve le plan de financement suivant :

Dépenses :

Aménagement parking PMR :	15 737,00	€ HT
Raccordement parking	8 880,85	€ HT
Elévateur :	36 702,61	€ HT
Maçonnerie support élévateur	2 000,00	€ HT
Serrurerie : estimatif	10 000,00	€ HT

Recettes :

DETR 40 %	29 328,18	€
Région (soutien au BTP) 20 %	14 664,09	€

Reste à la charge de la commune : 29 328,18 €

Mme VALLEUR Marie-Colette explique que les demandes de locations du Château pour 2017 affluent (pour l'instant 12 mariages sont confirmés) et qu'il faudra s'organiser en conséquence.

Des devis pour la création d'un nouveau parking sont présentés. Des explications seront demandées à l'entreprise BENOIT TP.

6 – Travaux ancienne école (CAUE)

Suite à l'étude et à la présentation par le CAUE sur la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école, le conseil a décidé retenir un logement T2 (PMR) au rez de chaussée ainsi qu'un logement T4 en duplex avec le grenier à l'étage. Le CAUE a réalisé un chiffrage qui est de l'ordre de 126 000 à 147 000 € H.T. de travaux avec 22 200 à 26 400 € H.T. d'honoraires et 18 000 à 20 000 € pour les enduits à la chaux sur l'ensemble des façades.

Au vu des subventions DETR qui pourraient être obtenues (forfait de 15 000 € par logement soit 30 000), le conseil décide de ne pas s'engager dans une démarche BBC (bâtiment basse consommation).

7 – Rapport annuel du SYDOM

Il est présenté par le Maire aux conseillers qui l'adoptent à l'unanimité. Il reste consultable en mairie.

8 – Questions diverses

Le Maire informe les conseillers que la Communauté de Communes vient de prendre la compétence réhabilitation des assainissements non collectifs.

Concernant les relevés de vitesse effectués aux accès et dans le village du 8 au 14 juin 2016, la vitesse de 50 km/h est globalement respectée. Les relevés sont disponibles en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Alain MURCIER

Jean-Gabriel SOUDIER